

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du Club Escalade Evasion Metz
24 janvier 2024

C.E.E.M.
Club Escalade Evasion de Metz
4 - 5 rue des Roberts
57000 METZ

Le mercredi 24 janvier 2024 à 19h30, les membres de l'Association se sont réunis à la salle annexe de la mairie du Sablon, 6 rue des Roberts 57000 Metz. L'assemblée est présidée par M Anthony GELHAYE en sa qualité de président.

M Thierry GICQUEL intervient en sa qualité de vice-présidente.

Mme Marion DEMILLY intervient en sa qualité de trésorière.

Mme Emilie GRENETTE intervient en sa qualité de secrétaire.

Mme Brigitte REIDINGER intervient en sa qualité de vice-secrétaire.

Présents : 22 personnes (dont 2 personnes arrivées à 19h50 pour le vote du Bilan Financier)

Procurations :

Gicquel Thierry donne procuration à Gelhay Anthony

Henry Stéphane donne procuration à Grenette Emilie

Pittion Margaux donne procuration à Paquotte Antoine

Giron Guillaume donne procuration à Paquotte Antoine

Mangin Lilian donne procuration à Villier Nicolas

Girard Arnaud donne procuration à Villier Nicolas

Perez Natalia donne procuration à Berlemont Justine

Le nombre de votants pour cette assemblée générale est de 27 pour le Bilan Moral 2023 et de 29 à partir du Bilan Financier 2024 .

Ordre du Jour :

1. **Approbation du bilan moral pour l'année civile 2023**
2. **Approbation du bilan financier pour l'année civile 2023**
3. **Vote du montant de la cotisation pour la saison 2024-2025**
4. **Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2024**
5. **Vote changement du règlement intérieur**
6. **Élection des postes vacants au Conseil d'Administration**
7. **Élection du président**

1. Approbation du Bilan Moral pour l'année civile 2023

La présentation du Bilan Moral est faite par M Anthony GELHAYE.

Le Bilan Moral se trouve en annexe du présent procès verbal, la synthèse faite ci-dessous est le reflet des éléments de bilan, objectifs de saison en cours et perspectives pour l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, le club compte 113 adhérents, soit une dizaine de plus que l'année précédente. Cela est dû à la mise en place d'un cours supplémentaire à destination des adolescents.

Le club souhaite en 2024 :

- Maintenir l'offre « loisir » au même niveau tout en préservant la dynamique des soirées à thème, des stages et des séjours.
- Rester ouvert à l'embauche d'un nouveau salarié
- Garder une dynamique au sein du club : motiver de nouveaux bénévoles et ouvriers à s'investir dans le club et continuer de donner envie à ceux déjà présents pour que le club garde la même dynamique.
- Intégrer les jeunes élèves de l'école d'escalade dans la vie du club afin de les inciter à s'investir dans la vie du club

Volonté du club pour les années à venir :

- Collaborer avec la mairie pour la construction d'une salle de bloc située dans un nouveau gymnase qui sera bâti pour 2025.

Questions posées :

Quelles sont les obligations pour être surveillant de séance ?

Avoir obtenu le module sécurité du passeport orange

Adoption du bilan moral 2023

27 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc approuvé à l'unanimité le Bilan Moral pour l'année 2023.

2. Bilan Financier pour l'année civile 2023

Le bilan financier est présenté par la trésorière Mme Marion DEMILLY.

Le compte de résultat est arrêté au 31 Décembre 2023 et porte donc sur un exercice courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il se trouve en annexe du présent procès verbal.

Il révèle un excédent net de 9 903€ (15 491€ en 2023)

Cet excédent a pu être obtenu en partie grâce aux cours effectués par trois initiateurs bénévoles (environ 8000€) et au bénéfice des séjours (environ 4700€) .

Les dépenses importantes pour le club sont la location d'un local , les frais déboursés pour la mise en place d'événements et des séjours : 12 544€, ainsi que l'achat de matériel : 6 546€. Les cotisations reversées à la fédération restent une part non négligeable des sorties d'argent : 8 899€.

Les rentrées d'argent sont acquises par les adhésions au club (part FFME et club cumulée) : 13 313 €, le paiement des séjours : 13 411€, les cours d'escalade : 8 082 euros et les subventions : 4 459 € .

Questions posées :

Pourquoi il y a une différence entre la sommes des adhésions perçues par le club et le prélèvement de la cotisation FFME ?

Cette différence est dû au fait que la FFME prélève avec un décalage de 2 mois. Les affiliations effectuées à la fin de l'année 2023 ne sont pas toutes prises en compte par la FFME, et donc non prélevés sur l'année 2023.

Quelle est la sommes d'argent présentes sur les comptes du club ?
environ 31 000€ sur le compte courant et 57 979€ sur le livret bleu.

Adoption du bilan financier du Trésorier

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc validé le Bilan Financier pour la période janvier 2023 à décembre 2023.

3. Cotisation pour la saison 2024/2025

Le vote du montant de la cotisation est présenté par le président M Anthony GELHAYE.

Le vote du montant de la cotisation pour la saison 2024/2025 porte sur la part club seule, c'est-à-dire le montant que perçoit réellement l'association sur le montant total de l'adhésion, l'autre partie étant reversée à la fédération FFME. Le Conseil d'Administration propose de d'augmenter de 2€ le prix de la part club de ses adhérents soit le monter à un **tarif unique de 37 €**.

Cette décision découle de la volonté du club de suivre l'inflation et d'anticiper une augmentation de l'adhésion dû à l'embauche d'un salarié

La part reversée à la FFME pour la saison 2024/2025 n'est pas encore connue et pourra, en cas de changement, induire une petite augmentation de la cotisation globale.

Questions posées :

Quels sont les projets prévus par le club ?

Pas de gros projets en perspective, que des petites projets : financer plus de formation, faire plus d'évènement gratuits aux clubs (ex : barbecue de rentrée, soirée à thème)

Le club souhaite augmenter sa part club, la fffe prévoit-elle aussi une augmentation ?

Oui, ce montant n'est pas connu pour le moment.

Adoption de la part club unique Jeune et Adulte à 37 € pour la saison 2024-2025

15 « pour », 5 « contre », 7 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale valident donc le montant de la part club de 37 € pour les adhérents jeunes et adultes, pour la saison 2024-2025.

4. Budget Prévisionnel pour l'année 2024

Le budget prévisionnel 2024 est présenté par la trésorière Mme Marion DEMILLY.

Le Budget Prévisionnel pour l'année 2024 se trouve en annexe du présent procès verbal .

Afin de relancer l'activité école d'escalade du club, nous prévoyons l'embauche d'un moniteur à temps plein.

Voici les principaux points abordés :

- Formation : mise en place d'un budget formation
- Achat : achat de volume afin de pouvoir valoriser le nouveau dévers qui sera présent au gymnase du Luxembourg.
- Prestation de service : Correspond aux rentrées d'argent liés aux cours.
- Rémunération du personnel : Cette ligne correspond au revenu de notre futur salarié.
- Subventions : Correspond aux différentes subventions que le club prévoit de recevoir, cette ligne inclut aussi toutes les subventions que nous espérons recevoir pour l'emploi de notre nouveau salarié

Questions posées :

Adoption du Budget Prévisionnel présenté par la trésorière

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc validé le Budget Prévisionnel pour l'année 2024.

5. Changement du règlement intérieur

Cette demande de modification est présentée par le président M Anthony GELHAYE.

- **Proposition 1 :**

Changer les termes “ouvriers” par “responsable de séance”

Adoption de la proposition 1 dans le règlement intérieur

28 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »
La proposition 1 est donc validée.

- **Proposition 2 :**

Changer l'âge d'accès à la pratique pour les mineurs de l'école d'escalade :

Articles 1 - tiret 7 : “Avoir plus de 15 ans pour les élèves de l'école d'escalade et sous l'accord du moniteur d'escalade”

Nouvel âge proposé :

Articles 1 - tiret 7 : “Avoir 13 ans révolus pour les élèves de l'école d'escalade et sous l'accord du moniteur d'escalade “

Adoption de la proposition 2 dans le règlement intérieur

14 « pour », 4 « contre », 11 « abstention »
La proposition 2 est donc validée.

6. Election des postes vacants au conseil d'administration

Cette assemblée générale ordinaire est l'occasion de remplacer les postes vacants au Conseil d'Administration à la suite de l'échéance de mandats et de démissions.

Il est important de noter que les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 2 ans.

Un membres est démissionnaire du Conseil d'Administration :

- Mme Brigitte RIEDINGER
- M Olivier COLARD

Les membres en fin de mandat sont :

- Mme Lilya MAGMAGUI
- Mme Émilie GRENETTE
- M Anthony GELHAYE
- M Guillaume GIRON
- M Maëdan GIRAUD
- M Antoine PAQUOTTE

Les six adhérents suivants se sont présentés ou représentés :

- Mme Lilya MAGMAGUI
- Mme Émilie GRENETTE
- Mme Marylou MERCIER
- M Anthony GELHAYE
- M Alexandre SIMON
- M Loïc SCHAB

Le nombre de candidats est de 6 pour 8 places. Le vote se fait à bulletin secret.

Renouvellement des postes au Conseil d'Administration :

28 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc élu les six candidats aux postes vacants du Conseil d'Administration.

Les 10 membres du Conseil d'Administration sont donc :

- Mme Marion DEMILLY
- M Thierry GICQUEL
- Mme Justine BERLEMONT
- M Simon BONNEFOY
- Mme Lilya MAGMAGUI
- Mme Émilie GRENETTE
- Mme Marylou MERCIER
- M Anthony GELHAYE
- M Alexandre SIMON
- M Loïc SCHAB

7. Election du nouveau président

Le président est élu par l'assemblée générale. Seule une personne du comité d'administration peut présenter sa candidature pour devenir président.

Les personnes voulant se présenter au poste de président sont :

- M Anthony GELHAYE

Le vote se fait à bulletin secret.

Election du nouveau président :

28 « pour », 0 « contre », 1 « abstention »

M Anthony GELHAYE est élu : président du Club Escalade Evasion Metz.

Fait à Metz le 28/01/2024

Le Président, Anthony GELHAYE

La secrétaire, Emilie GRENETTE

Anthony Gelhaye

AG